

Défense occidentale

Autor(en): **Pergent, J.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **96 (1951)**

Heft 4

PDF erstellt am: **13.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-348425>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Défense occidentale

LA PARTICIPATION ALLEMANDE — LE COMMANDEMENT SUPRÊME

La Défense occidentale paraît être entrée dans une phase plus active, plus concrète. Du cadre « atlantique » et de ses multiples organismes, on est passé à la « force européenne unifiée ». Des instances supérieures, politiques, économiques et stratégiques, on aboutit enfin aux exécutants.

L'hypothèse sur le réarmement allemand a été levée, mais l'affaire rebondit d'une autre manière, plus grave, plus insidieuse, en un épisode de la guerre froide orchestrée par le Kremlin.

Le commandant suprême des forces atlantiques a été nommé. Il a entrepris un voyage spectaculaire auprès de tous les signataires du Pacte Atlantique-Nord ou partenaires en puissance de la défense commune ; il ne s'agit pas d'un acte de commandement, mais d'une tournée d'informations ou prises de contact avant les ultimes décisions.

La participation allemande. — Question ardemment controversée. Inquiétude de l'opinion publique française mal éclairée et évoluant en retard sur la marche accélérée des événements ; en effet, au duel franco-allemand, dont les trois guerres avaient été le centre des conflits, a succédé assez brusquement la rivalité des deux continents majeurs. Pendant le premier conflit mondial, le rôle des Russes et des Américains a été secondaire et partiel. Les premiers ont lâché avant la fin ; les seconds sont venus pour la fin. Maintenant les uns et les autres sont les « géants » ; tout gravite autour et au-dessous d'eux. C'est comme si l'on avait construit un étage de plus au théâtre

des guerres. N'empêche qu'aux balcons inférieurs, on continue à se regarder de travers...

La mise en œuvre de la Défense de l'Occident était restée en suspens par l'effet de la divergence des thèses américaine et française : d'une part, une participation allemande envisagée de dix divisions ; de l'autre, cette participation conçue à base d'unités faibles, bataillons, et sous la dépendance d'une instance et d'une armée européenne, et non sous l'autorité du gouvernement allemand. Ceci avait quelque chose d'un peu chimérique, bien que l'idée-maîtresse en fût de ne pas reconstituer une force opérative à la disposition d'un pouvoir germanique. Il fallait tenir compte de l'opinion publique surprise par ce réarmement. De plus, il est notoire qu'il est intervenu dans cette affaire du contingent allemand... des contingences électorales, les partis de gauche étant sensibles indirectement aux mots d'ordre adroitement diffusés par le Kremlin.

Sagement, les « experts militaires », partis les uns de la division, les autres du bataillon, se sont rencontrés au régiment, où l'entente s'est opérée sur des « régiments indépendants » (combat-teams américains). Ceux-ci sont de petites divisions ou des tiers de division, pouvant très facilement s'amalgamer en divisions. Quant à l'armée européenne, la question a été renvoyée à une conférence particulière s'ouvrant en février à Paris. Par contre, le principe d'une telle armée, abstraction faite de l'intention spéciale à l'égard de l'apport allemand, est à retenir pour l'avenir. Car ce serait un moyen, avec des ententes économiques et des liens politiques, de parvenir à une fédération de plus en plus nécessaire du vieux continent.

Mais quand ? — Il serait prudent de ne pas attendre cette réalisation pour organiser la défense de l'Europe. C'est bien ainsi que ce fut entendu après que les Trois eurent entériné cet accord sur l'Allemagne le 19 décembre — cette date devant marquer dans les annales de la Défense occidentale. Et aussitôt les Etats-Unis ont désigné le chef suprême de l'armée du Pacte.

Assez curieusement, dès que les objections françaises furent levées, l'Allemagne de Bonn à son tour a fait son cas de conscience, non sans gravité. L'opposition a réagi violemment et de vigoureux slogans ont été lancés : « Une armée allemande, non pas défensive, mais offensive pour libérer l'Est » ; « Le réarmement avec l'égalité des droits » ; puis, « D'abord renforcement sérieux des éléments occidentaux, à l'abri desquels l'Allemagne pourra se réarmer en sécurité ». L'affaire est loin d'être réglée. Voilà donc bien les difficultés que rencontre l'élaboration d'une coalition défensive.

Et qui plus est, ce réarmement partiel de la demi-Allemagne de l'ouest est pratiquement arrêté par une vaste manœuvre de guerre froide de l'Union Soviétique, jouant sur la division de l'Allemagne et proposant d'urgence une conférence pour régler le sort de ce pays. Et pendant ce temps, le réarmement de celle de l'Est se poursuit, mais les trente « régiments indépendants » restent sur le papier. Ainsi à l'Est la diplomatie n'est qu'une annexe de la stratégie, un de ses éléments, tandis qu'à l'Ouest elle s'évertuera encore à écarter mille difficultés abstraites et se donnera l'illusion de contenir des forces, que seule, dans les circonstances actuelles, la présence d'autres forces peut tenir en respect.

Le commandement atlantique. — Il s'agit tout d'abord de le situer. Le Pacte de l'Atlantique-Nord a été signé en avril 1949. Seulement dans le courant de l'année 1950, ses organismes supérieurs étaient définitivement mis au point : une imposante hiérarchie de conseils et comités pouvant se comparer à une organisation de défense nationale, avec représentation de tous les ministères y participant, ainsi que des instances purement militaires. Cette hiérarchie aboutit à un « Groupe stratégique permanent » et enfin à des « Groupes régionaux d'opérations ».

Cette profusion d'organismes a pu être critiquée. Néanmoins l'ensemble est un magnifique outil de coordination, d'études et de préparation. Jamais une coalition ne s'était

organisée d'une manière aussi méthodique. Mais jusque là il n'est pas question de commandement à proprement parler bien que les groupes stratégiques et régionaux en soient l'amorce. C'est le soubassement des forces armées.

En septembre 1950, a été décidée la création d'une « force européenne unifiée », et finalement en décembre, nomination du commandant suprême. C'est le premier pas dans la voie de l'exécution concrète. Et immédiatement « Supremo » est parti à la recherche des divisions de son armée.

Or, celles-ci sont disséminées un peu partout, toutefois la plus grosse part en Allemagne occidentale. Chaque signataire du Pacte ou partenaire indirect fournit des éléments à cette armée, mais non la totalité de ses forces et moyens. C'est le système des contingents ou même des corps expéditionnaires, qui presque tous opéreront éventuellement en dehors de leur territoire national. Située dans l'histoire des institutions militaires suisses, cette force unifiée en est au stade des contingents cantonaux et non à celui d'une armée fédérale pour la simple raison qu'il n'y a pas de fédération. Et ce serait à une forme intermédiaire, ou du moins latéralement intermédiaire, que tendrait le projet français d'une armée européenne, les éléments des différents pays se fondant à l'intérieur de divisions, à la manière dont certaines de ces grandes unités ont été constituées en Corée.

Bref, actuellement, ou pour l'année en cours, une vingtaine de divisions ont été dénombrées. Fort peu en regard du chiffre admis de deux cents du bloc soviétique et satellitaire. Il est vrai, la supériorité atomique est encore écrasante du côté occidental, bien que la « bombe » ne soit pas « européenne unifiée. »

A ce sujet, la guerre de Corée permet, semble-t-il, d'établir les deux termes de ce principe de base : si l'infériorité numérique d'un des belligérants s'abaisse jusqu'à la moitié et même au tiers des forces adverses, la supériorité opérative lui reste acquise à condition que la moitié de ses divisions

soient blindées et les autres richement motorisées, et qu'il détienne la maîtrise de l'air. Par contre, si cette infériorité s'accuse davantage (la situation qui s'est produite après l'intervention massive des divisions chinoises), la supériorité opérative est compromise, l'adversaire parvenant somme toute à noyer le théâtre d'opérations, s'infiltrant dans tous les intervalles et les vides d'un front qui ne peut être tenu entièrement.

Or, la Défense occidentale se trouverait maintenant dans ce second cas. 1951 serait l'année critique, sans la puissance atomique. Il faudra parvenir à 1952 et 1953 pour avoir 40 puis 60 divisions. Mais alors à ce moment-là l'Union Soviétique peut avoir rattrapé partiellement son retard nucléaire. Néanmoins, les forces tendront à l'équilibre ; de plus, le potentiel de l'Occident (trois fois celui du bloc soviétique), conservera normalement sa grosse marge d'avance.

Mais pour en revenir à la Défense occidentale, le stade actuellement atteint est donc le suivant : tous les organismes de base en place et en état de fonctionnement ; le commandement suprême assuré ; enfin le premier tiers de l'armée unifiée existant, du moins dans le cours de l'année. La prochaine question qui va retenir l'attention est celle de l'organisation et de l'articulation de ce commandement.

Dès maintenant deux tendances principales paraissent s'affirmer, concernant : 1^o la profondeur de la zone à défendre ; et 2^o l'extension en largeur du théâtre principal.

En considérant attentivement la composition des « groupes régionaux » de l'organisation initiale de la Défense occidentale, on s'aperçoit que la ligne à défendre va, somme toute, de la Mer du Nord à la Suisse, puisque le seul pays compris dans le groupe central est la France. Or, la nouvelle tendance veut que la défense soit poussée le plus à l'est possible, jusqu'aux lignes de démarcation en Allemagne (et en Autriche). La question n'est pas nouvelle puisqu'elle est incluse, somme toute, dans la garantie de sécurité accordée à

l'Allemagne de Bonn (septembre 1950). La seconde de ces questions n'a pas encore été agitée ; il s'agit de l'allongement du « front » jusqu'à l'Adriatique, du Danemark à l'Istrie.

Ce ne sont encore que des supputations, du moins partiellement. En outre, le problème est infiniment plus complexe. Et le vrai but de la tournée de « Ike » sera précisément de prendre les décisions qui s'imposeront et que les moyens permettront.

J. PERGENT

*(Chef de Bataillon du cadre
de réserve J. Perret-Gentil)*
